

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE DE LA NAPPE ASTIENNE

Réunion du 17 novembre 2016

L'an deux mille seize à 14 heures trente.

La nouvelle Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, dûment convoquée, s'est réunie dans les locaux de la mairie de Sauvian, sur convocation de son président, Jean-Yves LE BOZEC. Le quorum étant atteint, le collège des collectivités et l'assemblée ont pu délibérer valablement.

Membres de la CLE présents :

COLLEGE DES COLLECTIVITES		COLLEGE DE L'ETAT
Monsieur Claude ALLINGRI	Madame Catherine REBOUL	AE RMC (Madame Chantal GRAILLE)
Monsieur Thierry BAËZA	Monsieur Michel ROYO	DDTM 34 (Madame Charlotte COURBIS)
Monsieur Jean-Luc BERGEON		DREAL (Monsieur Gabriel LECAT)
Monsieur Dominique BIGARI		COLLEGE DES USAGERS
Madame Gwendoline CHAUDOIR		Monsieur Philippe DABIN
Monsieur Jean-Claude GROS		Madame Anne DUBOIS de MONTREYNAUD
Monsieur Jean-Yves LE BOZEC		Monsieur Arnaud LUPIA
Monsieur Alain MARTI		Monsieur Max PRADURAT
Monsieur Jean MARTINEZ		Madame Anne RILLENI
Monsieur Serge PESCE		Monsieur Jean VERDIN
Madame Ariane SOTO-DESCALS		

Membres de la CLE représentés par mandat :

Monsieur Pierre COLIN, Madame Julie GARCIN-SAUDO, Monsieur Vincent GAUDY, Monsieur Jacky LAUTIER, Monsieur Frédéric PIONCHON, Monsieur François TAUPIN, ARS (Madame Catherine MOREL).

Excusés/Absents :

Monsieur Jean-Guy AMAT, Monsieur Bernard AURIOL, Monsieur Jean-Pierre BALZA, Madame Florence BRUTUS, Monsieur Thomas GARCIA, Madame Michèle LATOUR, Monsieur Stéphane PEPIN-BONET, Monsieur Christophe THOMAS.

Étaient également présents :

Madame Evelynne LACOMBE (AE RMC), Monsieur Jean-Claude ARAGON (représentant CABT au SMETA), Madame Cécile IDIER (CABM), Monsieur Sébastien THÉRON (CAHM), Madame Marie MOURLHOU (CCI Béziers-St Pons), Madame Véronique DUBOIS et Madame Géraldine ZECCHIN (SMETA).

Objet : Validation du projet de SAGE avant consultation

EXPOSE :

Le projet de SAGE ainsi que l'étude d'évaluation environnementale ont été présentés aux membres de la CLE lors de la réunion du 8 septembre 2016.

Une dernière relecture des documents, par le cabinet juridique mandaté pour accompagner la rédaction du SAGE, a amené le comité technique à modifier quelques dispositions et règles associées afin de conférer aux documents du SAGE une meilleure assise juridique. Ces modifications portent essentiellement sur l'encadrement du partage de la ressource, la mise en compatibilité de l'aménagement du territoire avec la préservation de la ressource et la transmission des informations de prélèvement au gestionnaire. Des références réglementaires ont été également actualisées ou complétées. Ces modifications du projet de SAGE ont été mises en ligne sur le site internet du SMETA et commentées en séance.

La rédaction des documents ainsi finalisée après un long processus de construction collective, le projet de SAGE doit être validé par l'assemblée avant d'être soumis à la consultation des assemblées et personnes publiques associées pour une période de 4 mois.

Le Président organise un vote à mains levées.

DECISION :

Les membres de la commission locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, DÉCIDENT, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **de valider le projet de SAGE tel que présenté, sans apporter d'autres modifications,**
- **de confier au SMETA le soin d'organiser la consultation des assemblées et des personnes publiques associées conformément à l'article L. 212-6 du code de l'environnement**
- **de donner tout pouvoir à Monsieur le président de la Commission Locale de l'Eau pour la mise en œuvre de ces décisions et notamment la signature des documents correspondants.**

SAGE Nappe Astienne
Commission
Le Président
de l'Eau
*
SMETA
Jean-Yves LE BOZEC